

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18/12/2024
(Articles L.2121-25 du CGCT)

Vote du procès-verbal 03 décembre 2024 : approbation à l’unanimité des membres présents

N° de la délibération	Objet de la délibération	Vote du conseil municipal
056-2024	Ouverture des quarts de crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2025	Approbation à l’unanimité
057-2024	Convention de participation « Prévoyance » proposée par le Centre de Gestion du Finistère	Approbation à l’unanimité
058-2024	Mise à jour du tableau des emplois – suppression d’un poste de secrétaire de mairie catégorie C à 35h et création d’un poste de secrétaire générale de mairie catégorie B à 35h	Approbation à l’unanimité
059-2024	Présentation et vote du rapport Eau du Ponant 2024 aux actionnaires (relatif à l’activité 2023)	Approbation à l’unanimité
060-2024	Convention de prestations de service dans le domaine de l’eau potable et de l’assainissement avec Monts d’Arrée Communauté	Approbation à l’unanimité

Information (ne faisant pas l’objet d’un vote) : délégation consentie par le conseil municipal au maire en application de l’article L.2122-22 du C.G.C.T. (Code général des collectivités territoriales).

- **Résumé :** Monsieur le Maire a indiqué avoir :
 - Effectué, dans le cadre de la fongibilité des crédits comme l’autorise la M57, au niveau du budget principal, les virements de crédits suivants (décisions du maire n°3 et n°4) :

INVESTISSEMENT DÉPENSES – DIMINUTION DE CRÉDITS		FONCTIONNEMENT DÉPENSES – DIMINUTION DE CRÉDITS	
Chapitre 23 – Immobilisations en cours		Chapitre 011 – Charges à caractère général	
Compte 231 – Immobilisations corporelles en cours – non affecté	1 200,00€	Compte 613 – Locations	3 111,55€
TOTAL	1 200,00€	TOTAL	3 111,55€
INVESTISSEMENT DÉPENSES – AUGMENTATION DE CRÉDITS		FONCTIONNEMENT DÉPENSES – AUGMENTATION DE CRÉDITS	
Chapitre 021 – Immobilisations corporelles		Chapitre 06 – Charges financières	
Compte 2157 – Matériel et outillage technique	1 200,00€	Compte 66111 – Intérêts rattachés à l’échéance	3 111,55€
TOTAL	1 200,00€	TOTAL	3 111,55€

Le conseil municipal prend acte de ces décisions